



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 94421

## Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés auxquelles sont confrontés les agriculteurs de régions situées en zones dites intermédiaires. En effet, ces régions sont caractérisées par des potentiels agronomiques inférieurs à la moyenne nationale, sans pour autant faire l'objet d'une reconnaissance spécifique, à l'instar de ce qui existe dans les autres zones défavorisées. C'est pourquoi les FDSEA et UDSEA de ces régions proposent la mise en place d'un plan de sauvetage des zones intermédiaires comprenant la non-application de la modulation optionnelle, telle que prévue lors de l'accord sur le budget européen, et la reconduction de la mesure agro-environnementale « rotationnelle ». Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement quant à cette proposition, et les mesures envisageables afin de soutenir les agriculteurs concernés les plus en difficulté.

## Texte de la réponse

Sensible aux caractéristiques particulières des zones intermédiaires, le Gouvernement a voulu conserver un lien entre la production et les aides versées. C'est pourquoi il a opté pour le recouplage partiel des aides aux grandes cultures, dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la politique agricole commune (PAC). À ce choix, s'est ajouté la volonté de maintenir la mesure rotationnelle. Cet acquis s'ajoute à la volonté de maintien de la mesure rotationnelle. En effet le financement de cette mesure est pris en compte dans le cadre du futur plan de développement rural pour 2007-2013. Par ailleurs le ministère de l'agriculture et de la pêche n'a aucunement l'intention d'adopter la modulation optionnelle des aides qui est laissée, dans le cadre de la PAC, à l'initiative de chacun des états-membres. L'aide spécifique de 45 euros par hectare de culture énergétique (hors gel industriel) constitue également un appui non négligeable pour nombre d'exploitants des zones intermédiaires. Leurs superficies en colza et en tournesol sont appelées à croître, dans la perspective du taux du 10 % d'incorporation de biocarburants dans les carburants fossiles, fixé par le Gouvernement à l'horizon 2010. Cette perspective constitue un véritable atout pour l'agriculture des zones en question.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Morisset](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 94421

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 mai 2006, page 5039

**Réponse publiée le :** 4 juillet 2006, page 7027